Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20261001-DEL2026_94-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme FORIN Laurence, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme MAUGEY Davine.

Pouvoirs : Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme LUCAS Valérie (pouvoir à M. DORÉ Michaël).

Date de convocation : 25 septembre 2026
Secrétaire de séance : Mme FORIN Laurence

94-2026 Désignation des représentants au comité de pilotage des sites Natura 2000 « Massif Dunaire – baie de Quiberon »

Le réseau Natura 2000 constitue un pilier important de la politique environnementale de l'Union européenne et de la France, assurant la préservation de la biodiversité rare et menacée. On dénombre 1 750 sites Natura 2000 en France.

Le **site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées »** s'étend sur 10 *communes (Gâvres, Plouhinec, Riantec, Port-Louis, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et Carnac).* Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore. Le site Natura **« baie de Quiberon »** concerne quant à lui sur 3 communes (*Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Carnac)* et est désigné au titre de la directive Oiseaux.

Le Syndicat Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon est l'opérateur local et l'animateur de ces 2 sites. Il est chargé de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de faire vivre les sites. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, instance de gouvernance, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le préfet ; Ce comité de pilotage est composé d'élus locaux, de représentants d'usagers, d'organismes experts et associations ainsi que des services de l'Etat. Il se réunit en général, une fois par an.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commune afin de siéger au Copil commun aux 2 sites **« Massif Dunaire – baie de Quiberon ».**

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Désigne** Madame Lydia Le GOFF comme représentant titulaire et M. Eric LE LEUCH comme représentant suppléant au comité de pilotage des sites Natura 2000 « Massif Dunaire – baie de Quiberon » ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

La secrétaire de séance
Mme FORIN Laurence

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 30 septembre 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN